

**Subventions aux associations à caractère médico-social -
Deuxième répartition 2002**

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé lors de sa séance du 6 novembre 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2001 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Sommes proposées pour 2002
AIDES Franche-Comté - 15, rue du Petit Battant	1 524 €	3 049 €	2 318 €
Vie Libre - 9, rue de Vesoul	610 €	915 €	710 €
Total de la deuxième attribution			3 028 €

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510, nature 6574 CS 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.